Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SPÉCIALITÉS VAUDOISES DE FROMAGES À PÂTE MOLLE SOUS LICENCE DE L'ETAT DE VAUD

L'entreprise ELSA ne produira plus pour le Canton à Moudon

Le Conseil d'Etat prend acte de la décision de l'entreprise ELSA de mettre un terme à sa coopération avec le Canton pour la production de fromage. S'il regrette que l'entreprise ait mis fin aux négociations, il relève qu'il n'entendait pas vendre les locaux à un prix très inférieur au marché ni à concéder une baisse de 70% du loyer comme le demandait l'entreprise. Le Canton remercie ELSA d'avoir assuré depuis 2004 la production de spécialités vaudoises sous licence de l'Etat de Vaud.

Le Conseil d'Etat a appris hier la décision de l'entreprise Estavayer Lait SA (ELSA) de mettre fin à sa collaboration avec le Canton pour la production de fromages à pâte molle, spécialités vaudoises créées par l'ancienne école cantonale de fromagerie de Moudon.

Le Canton prend acte de l'interruption des négociations à l'initiative de l'entreprise.

Après la fermeture en 2004 de l'Ecole de fromagerie de Moudon, ELSA, entreprise de production de Migros, a repris, dans les mêmes locaux, la production des fromages à pâte molle, jusque là assurée par l'école. Le Canton demeurait propriétaire du bâtiment, l'entreprise reprenait le matériel.

A l'approche de l'échéance du contrat, l'entreprise a entamé des négociations avec le Canton. Elle souhaitait racheter les locaux pour un prix très inférieur au marché (un peu plus du tiers des estimations du bien) ou obtenir une baisse de loyer de 70%, propositions que ne pouvait accepter le Conseil d'Etat, qui doit veiller aux intérêts cantonaux. ELSA a interrompu les négociations avant que le Canton réponde à une demande alternative de l'entreprise: que l'Etat investisse dans la modernisation du bâtiment.

Le Conseil d'Etat sait gré à ELSA d'avoir produit à Moudon des fromages à pâte molle. Il tient à lui exprimer ses remerciements pour avoir considérablement augmenté le

volume de la production de ces spécialités vaudoises en leur donnant un rayonnement à l'échelle nationale.

Le Canton va rechercher une solution pour assurer la poursuite de la production de ces spécialités à base de lait vaudois.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 février 2010

DEC, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture, 021 316 62 06